

Conseil d'État – Présentation d'un assesseur néerlandophone

Par lettre du 11 janvier 2013, le premier président du Conseil d'État porte à la connaissance de la Chambre qu'en son audience publique du 18 décembre 2012, l'assemblée générale de ce Conseil a procédé, conformément à l'article 80 des lois coordonnées sur le Conseil d'État, à l'établissement de la liste de trois candidats pour une place vacante d'assesseur néerlandophone, à la suite de l'expiration le 24 février 2013 du mandat de M. Marc Rigaux comme assesseur auprès de la section de législation

Ont été présentés par le Conseil d'État, sans unanimité toutefois:

- premier candidat: M. Marc Rigaux, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'Université d'Anvers, assesseur à la section de législation;
- deuxième candidat: M. Guido Van Limberghen, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, collaborateur externe dans un bureau d'avocats;
- troisième candidat: Mme Anne Van Regenmortel, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'Université d'Anvers, avocate au barreau d'Anvers.

La présentation n'étant pas unanime, la Chambre peut, conformément à l'article 70, § 1er, alinéa 8, des lois sur le Conseil d'État coordonnées le 12 janvier 1973, et dans un délai ne pouvant dépasser trente jours à compter de la réception de la communication de cette présentation, soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'État, soit présenter une autre liste de trois noms formellement motivée.

La présentation éventuelle d'une liste par la Chambre doit se faire sur base des candidatures reçues par le Conseil d'État.

Les candidatures suivantes ont été introduites:

- M. Daniël Cuypers, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'Université d'Anvers;
- M. Bernard Hubeau, professeur à la faculté de droit de l'Université d'Anvers;
- M. Marc Rigaux, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'Université d'Anvers, assesseur à la section de législation;
- M. Philip Traest, professeur extraordinaire à la faculté de droit de l'Université de Gand, avocat au barreau de Bruxelles;
- M. Guido Van Limberghen, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, collaborateur externe dans un bureau d'avocats;
- Mme Anne Van Regenmortel, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'Université d'Anvers, avocate au barreau d'Anvers;
- M. Jan Velaers, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'Université d'Anvers, assesseur à la section de législation.

Le délai dont dispose la Chambre pour présenter une liste ou pour confirmer la liste expire le 14 février 2013.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 23 janvier 2013, le curriculum vitae des candidats sera transmis aux secrétariats des groupes politiques.